

APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 2973_V2

Version modifiée le 28/03/2022, annule et remplace l'ATEX n°2973_V1

ATEX de cas a

Validité du 08/12/2021 au 07/12/2024



Copyright : Société BOSTIK

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEX) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. (extrait de l'art. 24)

A LA DEMANDE DE :

BOSTIK SA

420 rue D'Estienne d'Orves

92705 Colombes

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2973_V2

Note Liminaire : Cette Appréciation vise uniquement l'étanchéité en sols et murs intérieurs en travaux neufs et de rénovation dans les locaux suivants :

- Les locaux classés P3 E3 au plus avec siphon de sol et pose collée ou scellée de carrelage,
- Les locaux classés P4S E3 (cuisines collectives et assimilées uniquement) avec carrelage en pose collée directe, pose collée sur chape rapide sous Avis Technique et pose scellée.

Les supports à base de bois sont uniquement visés en rénovation dans les locaux humides à usage privatif classés P3 E2 au plus, sans siphon de sol et avec pose collée de carrelage.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 08/12/2021, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- Demandeur : Société BOSTIK
- Procédé : E-250 PERF 1K
- Technique objet de l'expérimentation : Procédé d'étanchéité liquide sous carrelage prêt à l'emploi

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 2973_V2 et résumée dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au **07/12/2024**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées au §4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

1°) Sécurité

1.1 – Stabilité des ouvrages et/ou sécurité des équipements

La mise en œuvre du procédé E-250 PERF 1K ne présente aucun effet mettant en cause la stabilité des ouvrages ou la sécurité des équipements.

1.2 – Sécurité des intervenants

Phase chantier :

Se référer aux fiches de sécurité. En particulier, des EPI sont à utiliser pour la préparation et la manipulation du procédé.

En exploitation :

En ce qui concerne la glissance, sous réserve d'un entretien adapté du carrelage (en particulier dans les zones à pentes nulles), de l'utilisation de chaussures adaptées, de dispositions constructives adaptées (pas de transition brusque non signalée d'une zone de forte résistance à la glissance à une zone de faible résistance à la glissance – changement de coloris par exemple), le risque de glissance paraît convenablement limité.

Le procédé E-250 Perf 1K ne présente pas de risque particulier en comparaison aux autres produits équivalents du marché.

1.3 – Sécurité en cas d'incendie

Le procédé E-250 Perf 1K n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

2°) Faisabilité

2.1 – Production

Les techniques de production et les contrôles effectués à l'usine par le fabricant permettent de garantir une constance de la qualité du produit délivré.

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 2973_V2

2.2 – Mise en œuvre

La mise en œuvre décrite au dossier technique ne présente pas de difficultés particulières vis-à-vis de procédés équivalents.

Un soin particulier doit être apporté pour :

- respecter la consommation de E-250 PERF 1K indiquée au dossier. En ce sens, la consommation doit être suivie et consignée dans le PAQ.
- préparer le support, notamment dans l'élimination des aspérités de surface.

Enfin, la mise en œuvre en locaux P4S doit être effectuée uniquement par des applicateurs partenaires de la société BOSTIK, formés à la pose de E-250 PERF 1K et dont l'attestation est soumise à renouvellement périodique.

2.3 – Assistance technique

L'assistance technique est assurée par la société BOSTIK.

3°) Risques de désordres

- Détérioration prématurée de la membrane dans le cas d'un défaut de reconnaissance ou de préparation du support notamment pour le traitement des fissures ou des joints du support ;
- Percement de la membrane dans le cas d'un défaut de planéité du support ou de quantité insuffisante de produit appliquée ;
- Polymérisation incomplète de la membrane dans le cas d'une mauvaise maîtrise des conditions ambiantes lors de l'application ou d'un défaut de mélange ;
- Décollement du revêtement dans le cas du non-respect du choix et de la consommation des produits de collage définis au dossier technique ;

Par ailleurs, la mise en œuvre du procédé :

- par une entreprise non formée à l'application en locaux P4S, amplifie le risque de désordres ;
- sur support à pente nulle en cuisines collectives classées P4S, peut conduire à des retenues d'eau. L'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

4°) Recommandations

Au regard des risques énoncés, les recommandations sont les suivantes :

- Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre devront être informés des exigences particulières que requiert le procédé en termes de caractéristiques des supports ;
- Le demandeur devra s'assurer que la mise en œuvre en locaux P4S est effectuée uniquement par des applicateurs partenaires de sa société, formés à la pose de E-250 Perf 1K et dont l'attestation est soumise à renouvellement périodique ;
- L'entreprise de mise en œuvre devra porter un soin tout particulier à la réception, au diagnostic et à la préparation du support. Notamment, en ce qui concerne le traitement des fissures, le traitement des joints, la réalisation des formes de pentes et les tolérances de planéité ;
- Le traitement des points singuliers devra également faire preuve d'un soin particulier et du respect des préconisations du dossier technique notamment dans le raccordement aux systèmes d'évacuation. Par ailleurs, l'entreprise de pose devra présenter un carnet de détails au maître d'œuvre pour validation ;
- Un suivi strict de la consommation et de l'épaisseur du procédé E-250 Perf 1K devra être effectué sur chantier et consigné dans le PAQ ;
- Le demandeur devra proposer son assistance technique à l'entreprise au minimum sur chacun de ces points ;
- Une notice d'emploi, d'entretien et de réparation devra être remise à l'entreprise et à l'utilisateur final.

5°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- La sécurité est assurée,
- La faisabilité est réelle,
- Les désordres sont limités.

Champs sur Marne,
La Présidente du Comité d'Experts,

Christine GILLIOT

ANNEXE 1

FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

Demandeur : **BOSTIK SA**
420 rue D'Estienne d'Orve
92705 Colombes

Définition de la technique objet de l'expérimentation :

Le procédé E-250 PERF 1K est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage. Il est constitué d'une résine en dispersion aqueuse recouverte d'un carrelage collé ou scellé ou d'une chape recouverte d'un carrelage collé. Les produits de collage associés sont définis au paragraphe 2.2 du dossier technique.

Ce procédé comprend également le traitement des points singuliers à l'aide de la bande de renfort ARDATAPE 120 EXTRA ou des pièces préformées ARDATAPE INSIDE / OUTSIDE.

De manière générale, un système d'évacuation d'eau et une pente de 1% minimum sous E-250 PERF 1K doivent être réalisés.

Constitution du système :

Le procédé se compose des éléments suivants :

- Le procédé E-250 PERF 1K prêt à l'emploi en seaux de 3, 5, 12 ou 20 kg ;
- Les bandes de renfort ARDATAPE 120 EXTRA, ARDATAPE INSIDE, ARDATAPE OUTTSIDE, ARDATAPE WALL ;
- Les produits connexes définis au § 2.5 ;
- Les mortiers colles :
 - Pour les locaux P3 au plus :
 - MC 210 PLUS ;
 - MC 300 FLEX ;
 - MC 220 EXPRESS ;
 - J-300 EPOCOLOR ;
 - Pour les locaux P4S
 - MC 220 EXPRESS ;
 - MC 230 FLUIDE ;
 - J-300 EPOCOLOR ;
- Une finition carrelée

Destinations :

E-250 PERF 1K peut être mis en œuvre en sols et en murs intérieurs en travaux neufs et de rénovation dans les locaux suivants :

- Les locaux classés P3 E3 au plus avec siphon de sol et pose collée ou scellée de carrelage,
- Les locaux P4S E3 (cuisines collectives uniquement) avec carrelage en pose collée directe, pose collée sur chape rapide sous Avis Technique et pose scellée.

Les supports à base de bois sont uniquement visés en rénovation dans les locaux humides à usage privatif classés P3 E2 au plus, sans siphon de sol avec pose collée.

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 2973_V2 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

ANNEXE 2

CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE

Ce document comporte 22 pages.

E-250 PERF 1K

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 04/02/2022

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 2973_V2.

Fin du rapport

E-250 Perf 1K

*Etanchéité de plancher intermédiaire sous carrelage
Watertight covering undertiles for wet room floor*

Titulaire :

Société Bostik SA
420 Rue D'Estienne d'Orves
FR-92705 Colombes
Tél. : 01 49 00 90 00
E-mail : infos-construction@bostik.com
Internet : www.bostik.fr

A. Description

Le procédé E-250 Perf 1K est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage. Il est constitué d'une pâte à base de résine en émulsion, recouvert d'un carrelage collé ou scellé. Ce procédé comprend également le traitement des points singuliers à l'aide des accessoires suivants : Ardatape 120 Extra, Ardatape Inside, Ardatape Outside, Ardatape Wall.

Dans le cas de la présence d'un système d'évacuation d'eau, une pente de 1 % minimum sous le procédé E-250 Perf 1K devra être réalisée.

Dans le cas d'une plage de piscine, un plan de pente doit être établi par le Maître d'œuvre. Les pentes doivent respecter les prescriptions des DPM. Les pentes minimales à respecter sont les suivantes : L'article A.322-21 du code du sport prévoit « pour éviter la stagnation de l'eau, les pentes sont comprises entre 3 et 5 % ». Des exigences complémentaires quant à l'accessibilité de Personnes à Mobilité Réduite sont précisées dans les textes réglementaires régissant la conception de ces ouvrages. L'article 5.5.2 de la norme NF EN 15288-1 « exigences de sécurité pour la conception » demande des pentes comprises entre 2 et 5 %. Pour éviter la stagnation d'eau entre les siphons, la noue doit avoir une pente minimale de 0,5 % (annexe C de la NF P 10-203-1). La pente du sol des douches et vestiaires doit être une pente minimale de 1%. Pour respecter le code du sport et l'accès PMR, les DPM doivent définir un plan de pentes conciliant les deux exigences par exemple : les pentes de plages devront être comprises entre 3 et 5 % et comprendront un cheminement jusqu'au bassin, identifié et accessible aux personnes handicapées dont le devers sera inférieur à 2 %. Les DPM devront définir les carreaux et leur résistance à la glissance. Nota : Les pentes de noue inférieures à 2 % peuvent conduire à des stagnations d'eau et à des problèmes de sécurité et d'hygiène. Le support devra présenter une pente de 3 à 5 %.

1. Domaine d'emploi

Ce procédé est utilisable en sols et murs intérieurs, en travaux neufs et en rénovation. La liste des locaux visés est donnée au paragraphe 1.1.

Utilisations non visées dans le présent document :

- Les sols et murs extérieurs,
- Les bassins et piscines,
- La mise en œuvre en mur dans les saunas, hammams et balnéothérapie,
- Les locaux avec joint de dilatation,

1.1 Locaux visés

Tableau 1 - Locaux visés pour l'utilisation de E-250 Perf 1K

Locaux		Mise en œuvre du carrelage	
		Travaux neufs	Travaux en rénovation
En sol	P3E3	<ul style="list-style-type: none"> • Pose collée selon DTU 52-2 • Pose scellée selon DTU 52-1 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose collée selon CPT Sols P3- Rénovation cahier du CSTB 3529_V4
	Plages des piscines intérieures		
	P3E2	<ul style="list-style-type: none"> • Pose collée selon DTU 52-2 • Pose scellée selon DTU 52-1 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose collée selon CPT Sols P3- Rénovation cahier du CSTB 3529_V4
	Supports bois en locaux P3E2 (Rénovation uniquement)		
	Cuisines collectives, Cuisines centrales et Cuisines, commerciales classées P4SE3 (e-Cahier du CSTB 3782)	<ul style="list-style-type: none"> • Pose collée directement sur le procédé E-250 avec un mortier-colle approprié à l'usage P4/P4S • Pose collée sur chape rapide désolidarisée (sous Avis Technique) avec un mortier-colle visé dans le dossier • Pose scellée selon DTU 52-1 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose collée en suivant les dispositions décrites en travaux neufs avec support remis à nu
En mur	Locaux EC au plus	<ul style="list-style-type: none"> • Pose collée selon DTU 52-2 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose collée suivant CPT « Murs Intérieurs Rénovation »

1.2 Supports visés

1.21 En sol

Pentes

Selon la destination de l'ouvrage, les exigences en terme de pentes peuvent varier et sont définis dans les Documents Particuliers du Marché.

A l'exception du cas des parties courantes P4S à pente nulle (cuisines collectives), pour les plages de piscine *un* plan de pente doit être établi par le Maître d'œuvre. Les pentes doivent respecter les prescriptions des DPM. Les pentes minimales à respecter sont les suivantes : L'article A.322-21 du code du sport prévoit « pour éviter la stagnation de l'eau, les pentes sont comprises entre 3 et 5 % ». Des exigences complémentaires quant à l'accessibilité de Personnes à Mobilité Réduite sont précisées dans les textes réglementaires régissant la conception de ces ouvrages. L'article 5.5.2 de la norme NF EN 15288-1 « exigences de sécurité pour la conception » demande des pentes comprises entre 2 et 5 %. Pour éviter la stagnation d'eau entre les siphons, la noue doit avoir une pente minimale de 0,5 % (annexe C de la NF P 10-203- 1). La pente du sol des douches et vestiaires doit être une pente minimale de 1%. Pour respecter le code du sport et l'accès PMR, les DPM doivent définir un plan de pentes conciliant les deux exigences par exemple : les pentes de plages devront être comprises entre 3 et 5 % et comprendront un cheminement jusqu'au bassin, identifié et accessible aux personnes handicapées dont le devers sera inférieur à 2 %. Les DPM devront définir les carreaux et leur résistance à la glissance. Nota : Les pentes de noue inférieure à 2 % peuvent conduire à des stagnations d'eau et à des problèmes de sécurité et d'hygiène. Le support devra présenter une pente de 3 à 5 %.

Si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec la colle réactive J-300 Epcolor ; une pente de 1,5 % minimum sur 50 cm autour des évacuations sera créée en réalisant un décaissé de 1cm autour du la réservation du siphon puis un reprofilage avec SL C950 RENOQUICK après primarisation avec GRIP A 500 Multi (figure 5c). Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées afin d'éliminer l'eau stagnante et les risques de sols glissants.

Il est entendu que par suite des tolérances d'exécution, les sols de pente inférieure à 2 % peuvent conduire à des flashes et retenues d'eau sur le revêtement. Des exigences complémentaires quant à l'accessibilité de Personnes à Mobilité Réduite sont précisées dans les textes réglementaires régissant la conception de ces ouvrages.

Travaux neufs

- Supports en maçonnerie visés en sols intérieurs dans le NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierre naturelles », à l'exclusion des chapes ou dalles flottantes et des planchers alvéolaires.
- Support en dallage sur terre-plein avec traitement préalable avec HYTEC E336 XTREM + GRIP A936 XPRESS (sous AT n°12/15-1705v3).
- Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.
- Les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art 7.4.3(7) ; sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM ou dispositions spécifiques indiquées dans l'Avis Technique du plancher dans le cas où ce dernier est non traditionnel.

Travaux de rénovation

- Anciens supports en maçonnerie et plancher béton, avec pente de 1 % minimum déjà existante, visés en travaux neufs et mis à nu.
- Supports à base de bois au sens du CPT Sols P3 – Rénovation (*e-cahier du CSTB* n° 3529_V2) de type:
 - Plancher et parquet à lames sur lambourdes ou solivage,
 - Plancher de doublage sur structure bois en panneaux NF CTB-H, NF CTB-X ou NF OSB 3. Les supports à base de bois sont uniquement visés dans les locaux humides à usage privatif P3 E2, sans siphon de sol, avec mise en œuvre en pose collée du carrelage uniquement.
- Anciens carreaux céramiques y compris pâte de verre, scellés adhérents ou collés directement à l'élément porteur béton sans étanchéité sous carrelage tels que définis dans le CPT sols P3 – rénovation (cahier du CSTB 3529_v4)

1.22 En murs intérieurs

Travaux neufs

Les supports admis sont précisés au tableau 2 page suivante en fonction de l'exposition à l'eau du local.

Ils sont décrits dans le DTU 52.2 – « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles » (partie P1-1-1 - Cahier des clauses techniques - type pour les murs intérieurs).

Travaux de rénovation

Sont visés en travaux de rénovation, les supports existants suivants :

- Quel que soit le degré d'exposition à l'eau des locaux :
 - Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton :

- A parement courant, conformes à la norme NF P 18-210-1 (DTU 23.1)
- A parement soigné, conformes à la norme NF P 10-201-1 (DTU 22.1)
- o Enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie, aux caractéristiques mécaniques conformes au DTU 26.1 : de catégorie CS IV dans le cas d'un mortier performantiel, ou dosé à 350 kg de liant ciment par m³ dans le cas d'un mortier de recette.
- Cloisons en briques de terre cuite montées au liant ciment en local EC.
- Cloisons en carreaux de plâtre ou enduites au plâtre, plaques de parement en plâtre hydrofugé H1, cloisons en carreaux de terre cuite montées au liant plâtre, maçonnerie en carreaux de béton cellulaire en locaux EB+ privatif au plus et sanitaires de bureaux.
- Doublages ou cloisons en plaques de parement en plâtre non hydrofugées en locaux EB+ privatif.
- Anciens revêtements sur supports listés ci-dessus en local EB+ privatif :
 - o Carrelage adhérent au support,
 - o peinture adhérente au support.

Tableau 2 - Application de E-250 en fonction de l'exposition à l'eau du local en travaux neufs

Nature des supports nomenclature		Béton		Enduit base ciment		Enduit base plâtre		Plaques de parement en plâtre non hydrofugé		Plaques de parement en plâtre hydrofugé		Cloison en carreaux de plâtre		Cloison en briques de terre cuite		Maçonnerie en carreaux de béton cellulaire		
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S11	S12	S13	S14				
Degré d'exposition à l'eau dans les locaux	EA									*	*							
	EB											*						
	EB + privatif	Hors zone d'emprise bac à douche / baignoire											*					
		Dans zone d'emprise bac à douche / baignoire					1			6		*	1	2	1*	1*		
	EB + Collectif									3				4	3*			
	EC													4	3*			
Revêtements associés Poids < 40 kg/cm ²	Plaquette murales de terre cuite		C2 et S < 231 cm ²															
	Carreaux de terre cuite	Groupes : AIIa - AIIb - AIII - BIIa - BIIb - BIII	C2 si S ≤ 300 cm ²															
			C2-S1 si 300 ≤ S ≤ 900cm ²															
	Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3%	Groupes AIIa - AIIb - AIII - BIIa - BIIb - BIII	C2 si S ≤ 2200 cm ²															
	Faïence	Groupe BIII	C2S1 si 2200cm ² < S < 3600cm ² jusqu'à 6m										C2 et S < 2200 cm ²					
	Pierre naturelles de porosité < 2 %																	
	Carreaux Céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau < 3% et > 0,5%	Groupes AI - BIb						C2 et S < 2200 cm ²										
	Carreaux céramiques pleinement vitrifiés d'absorption d'eau < 0,5 %	Groupes AI - BIa											C2S1 si 2200 < S < 3600cm ² jusqu'à 6m					
Pâtes de verre, émaux		C2 et S < 120 cm ²																

Support visé en pose collée direct

Support non visé

1. Support admis avec les exigences complémentaires suivantes : application de E-250 Perf 1K sur les parois à l'aplomb du bac à douche ou de la baignoire, jusqu'à 2 m de haut par rapport au fond de l'appareil sanitaire (tolérance 10 %).
 2. Support admis avec les exigences complémentaires suivantes : si le revêtement sur l'autre face de la cloison est sensible à l'eau, application de E-250 Perf 1K sur les parois à l'aplomb du bac à douche ou de la baignoire, jusqu'à 2 m de haut par rapport au fond de l'appareil sanitaire (tolérance 10 %).
 3. Mise en œuvre du revêtement céramique jusqu'au plafond (ou plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée doit être protégé par le procédé E-250 Perf 1K, pied de cloison compris.
 4. Support admis en pose collée directe, si le revêtement de l'autre face n'est pas sensible à l'eau. Sinon, mise en œuvre du E-250 Perf 1K et du revêtement céramique jusqu'au plafond (ou plafond suspendu), pied de cloison compris.
 5. Support admis uniquement si le pied de cloison sous la zone carrelée est protégé par E-250 Perf 1K.
 6. Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans les Avis Technique concernés. Sinon, mise en œuvre du E-250 Perf 1K avec revêtement céramique collé, jusqu'à 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.
- * Mise en œuvre du primaire GRIP A500 Multi (et équivalent), ou GRIP A700 UNIVERSAL, au préalable sur toute la zone traitée avec E-250 Perf 1K

1.3 Carreaux associés

Pose collée

Les carreaux céramiques ou analogues associés – nature et format – sont ceux indiqués dans le DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » :

- Partie P1.1.1 pour les murs intérieurs, pour les carreaux dont la masse surfacique est inférieure ou égale à 40 kg/m²
- Partie P1.1.3 pour les sols intérieurs, complétée comme suit :
 - En sol : sur support bois, la surface des carreaux est limitée à 1200 cm²

Pour les locaux P4, P4S, et d'après le CPT P4/P4S (cahier du CSTB 3526_V4), la surface des carreaux sera limitée à :

- 3600cm² en locaux P4 sans siphon
- 400 cm² en locaux P4/P4S avec siphon ou caniveau.

Pose scellée

En pose scellée, les carreaux associés sont ceux admis dans la norme NF DTU 52.1 « Revêtements de sol scellés ».

2. Matériaux

2.1 Résine E-250 Perf 1K

Nature

Pâte prête à l'emploi, en phase aqueuse composée de polymères de résines synthétiques.

Caractéristiques

Caractéristiques	Spécifications
Extrait sec (NF T 30.84)	69 - 72 %
pH	9,0 - 9,6
Densité	1,31 - 1,38
Viscosité (Broche R7 - 60 RPM)	11000 - 17000
Couleur	Gris

Conditionnement et stockage

E-250 Perf 1K est conditionné dans des seaux de 3 ou 5, 12 et 20 kg.

Le produit, dans son emballage d'origine fermé, peut être conservé 24 mois à partir de la date de fabrication. Il devra être stocké dans un endroit sec, à l'abri du gel et du soleil entre + 5°C et + 30°C.

2.2 Colles à carrelage

Les colles à carrelage visées dans le système E-250 Perf 1K sont listés dans le tableau 3. Les mortier-colles sont certifiés « QB » en cours de validité ; la colle réactive, classée R2, bénéficie d'un marquage CE au sens de la norme NF EN 12004.

Tableau 3 - Colles à carrelage visées dans le système E-250 Perf 1K

Mortier – colle	Classe	Domaine d'application		
		Sol P3	Sol P4/P4S	Mur
MC 210 Plus	C2-ET	X		X
MC 300 Flex	C2-ET-S1	X		X
MC 220 Express	C2-F	X	X	
MC 230 Fluide	C2-G		X	
Colle et joint Epoxy				
J-300 Epocolor	R2-T	X	X	X

2.3 Produit de pose du carrelage scellé

Mortier de scellement de dosage conforme aux prescriptions de la norme NF DTU 52.1, pour une pose sur couche de désolidarisation. La couche de désolidarisation est un voile non tissé de 150 g/m² recouvert par un film de polyéthylène de 100 microns minimum, conformément au NF DTU 52.1 P1-2§7.1.3.

2.4 Produits de jointoiment

Les mortiers de jointoiment visés dans le système E-250 Perf 1K sont :

Joint ciment	Classe	Domaine d'application	Largeur
J-100 Joint Fin	CG2	P3 sol et mur	1 - 6 mm
J-125 Joint Large	CG2	P3 sol et mur	3 - 20 mm
J-175 Joint Flex	CG2	P3 sol et mur	2 - 15 mm
J-200 Joint HRC	C2-G	P3/P4/P4S sol et mur	2 - 15 mm
Joint Epoxy	Classe	Domaine d'application	Largeur
J-300 Epocolor	RG	P3 / P4/P4S sol et mur	2* - 15 mm

(*)J 300 Epocolor largeur minimale de 4mm en P4/P4S d'après le CPT SolsP4/P4S,e Cahier 3526 du CSTB

2.5 Produits connexes

2.51 PRIMAIRES

- GRIP A500 MULTI ou UNIDUR N ou PRIMAPRENE : Primaire prêt à l'emploi polyvalent
- GRIP A700 UNIVERSAL : Primaire prêt à l'emploi polyvalent
- GRIP A310 PROJECT : Primaire pour support absorbant et normalement absorbant, neuf, chape sèche et sulfate de calcium
- GRIP A936 Xpress : Primaire pour support fermé et à base de bois (hors parquet sur lambourdes)
- EPONAL 380 + Sable S409 : Résine époxydique bi-composante. Primaire associé au Sable S409 pour préparer les surfaces inox et PVC dépolis
- RENO E742 STRUCTURE (associée au sable S409) : Résine époxydique pour le traitement des fissures

2.52 Bande de renfort et d'étanchéité

- Ardatape 120 Extra – Bande de format 12cm*50m, composé d'un non-tissé et en son centre d'un élastomère synthétique. Bande pour le traitement des parties angulaires, jonction sol/paroi et des fissures
- Ardatape inside / outside - Angle entrant / sortant en tissu fabriqué à base de polypropylène et polyéthylène, d'une épaisseur approximative de 0,5mm. Pièce pour le traitement des parties angulaires
- Ardatape wall - Platine pour tuyauterie composé d'un tissu non tissé et d'une partie très flexible avec un trou en son centre. Différentes dimensions sont proposées. (140mm*140mm, 180mm*180mm et 250mm*250mm)

2.53 Mortiers de scellement, de calages, de réparation et forme de pente

- SL C950 RENOQUICK : Mortier de réparation et de surfacage, mono composant, pour des épaisseurs comprises entre 1 à 50 mm

2.54 Mastics

Les mastics d'étanchéités utilisés pour le traitement des points singuliers et des finitions sont des mastics conformes à la norme NF EN 15651-3 (Bostik MSP 107, Bostik S545).

2.56 Dispositifs d'évacuation et de collecte des eaux

Les dispositifs utilisés seront conformes à la norme NF EN 1253-1. Ils répondront aux prescriptions du NF DTU 52.1 et NF DTU 60.11.

Ces dispositifs adaptés à la pose du carrelage collé (simple entrée) ou scellé (double entrée) et permettant l'évacuation des eaux de ruissellement et d'infiltration doivent être de classe K3 en locaux P2 et P3 au maximum. Pour les cuisines collectives classées P4S, cuisines centrales et cuisines commerciales selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB n° 3782, un dispositif classé M125 sera nécessaire. En locaux P2-P3, les siphons doivent être équipés de platine.

A titre d'exemple

- Local P2/P3 : 1550 RDB (P2/P3), Siphon technik Acier Inoxydable de la société ACO ; Série 10/400, 2063FD avec platine et caniveaux de la société LIMATEC
- Local P4 : Eskio Hygiène First de ACO ; Télescopique ref 2063T de chez LIMATEC
- Local P4S : Siphonox Ref 10401 RBD de chez Limatec ; Gamme Hygisol de la société ACO ; D100 de la société Techneau

3. Fabrication – Contrôle

Le E-250 PERK 1K est fabriqué dans l'usine LIP Bygningsartikler A/S de Nørre Aaby (Danemark). Les contrôles réalisés correspondent aux minimums requis dans le cadre de l'ETAG022, complétés par un plan de contrôle interne. Ainsi, les éléments suivants sont contrôlés :

- A chaque lot :
 - Viscosité (Mobile R7, 60RPM)
 - Densité
 - pH
 - Extrait sec
- Une fois par an :
 - Taux de cendres
 - Spectroscopie Infrarouge

4. Mise en œuvre

4.1 Reconnaissance du support

Pente

Se reporter aux §1.21 Selon la destination de l'ouvrage, les exigences en terme de pentes peuvent varier et sont définis dans les Documents Particuliers du Marché. A l'exception du cas des parties courantes P4S à pente

nulle (cuisines collectives), le support devra toujours présenter une pente de 1% minimum. Il est entendu que par suite des tolérances d'exécution, les sols de pente inférieure à 2 % peuvent conduire à des flashes et retenues d'eau sur le revêtement.

Si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec la colle réactive J-300 Epocolor ; une pente de 1,5 % minimum sur 50 cm autour des évacuations sera créée en réalisant un décaissé de 1cm autour du la réservation du siphon puis un reprofilage avec SL C950 RENOQUICK après primarisation avec GRIP A 500 Multi (figure 5c). Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées afin d'éliminer l'eau stagnante et les risques de sols glissants.

Dans le cas d'une plage de piscine se reporter au § 1.21.

L'aspect de surface du support doit être fin et régulier (défini dans le NF DTU 52.2), exempt de toute laitance ou pulvérulence. Le support doit être soigneusement dépoussiéré avant la mise en œuvre de E-250 Perf 1K.

Planéité

Les tolérances de planéité des supports en neuf et en rénovation sont :

- 5mm sous la règle de 2m
- 2mm sous la règle de 0.20m

Humidité

Sur les planchers bétons et les chapes ciment, contrôler l'humidité du support à 4 cm de profondeur prise d'échantillon 20 g avec le test de la bombe à carbure. La valeur mesurée doit être inférieure ou égale à 4.5%.

Les supports doivent présenter une humidité conforme aux DTU 51.3 comprises entre 7 et 13% mesurer avec un testeur électronique à pointe.

Cohésion

La cohésion de surface est appréciée au test de la rayure (à l'aide d'une pièce ou d'un tournevis) par l'entreprise titulaire du lot étanchéité

En cas de doute sur la cohésion de surface (support friable à la rayure), un essai d'adhérence est réalisé selon l'Annexe A du NF DTU 26.2 P1-2/A1 : 2015

La valeur obtenue doit être supérieure ou égale à 0,5 MPa en local P3 et supérieur ou égale à 0.8 MPa en local P4/P4S

4.11 Supports en sol intérieur

En neuf

Sur supports maçonnés, les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont celles définies dans le DTU 52-2 – Partie P1-1-3 et du CPT Sols P4-P4S (cahier CSTB 3526_v4) pour ces locaux.

Sur plancher bois ou panneaux à base de bois, la mise en œuvre est limitée aux locaux humides privatifs sans siphon de sol. Les prescriptions pour la reconnaissance du support sont celles décrites dans le NF DTU 53-1 pour les locaux humides P3E2.

En rénovation

Les reconnaissances et préparations du support seront réalisées conformément au CPT « Sols P3 – Rénovation », *e-cahier du CSTB 3529_V4* pour les locaux P3 au plus et au CPT « Sols P4/P4S – Rénovation », *e-cahier du CSTB 3530_V4* pour les locaux P4/P4S.

La mise en œuvre sur ancien support à base de bois est limitée aux locaux humides privatifs sans siphon de sol. Une attention sera apportée au maintien de l'aération de la structure bois par la sous-face du plancher. Les exemples cités dans le CPT, « *Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation* » (*Cahier du CSTB e-cahier 3635_v2*), pourront être suivis.

4.12 Supports en murs intérieurs

En neuf

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour le collage direct (partie P1-1-1 du DTU 52.2).

En rénovation

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT « Murs intérieurs-Rénovation ». Le support doit être soigneusement dépoussiéré juste avant la mise en œuvre du E-250 Perf 1K.

4.2 Préparation des supports

Les supports doivent être sains, propres, dégraissés, dépoussiérés et décontaminés, exempts de tous résidus de peinture, traces de colle, etc.... Les parties friables seront éliminées.

4.2.1 Traitement des fissures sans désaffleure

Les microfissures et fissures inférieures à 0,3 mm seront directement traitées avec E-250 Perf 1K.

Les fissures comprises entre 0,3 et 0,8 mm, seront pontées avec la bande de renfort ARDATAPE 120 EXTRA, disposée symétriquement de part et d'autre de la fissure. La bande de renfort sera noyée dans la première couche de E-250 Perf 1K, puis après séchage, recouvert par la deuxième couche de E-250 Perf 1K.

Pour les fissures comprises entre 0,8 et 2 mm, une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée avant tout traitement. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

- Ouvrir la fissure dépoussiérer par aspiration puis réaliser le rebouchage avec un mortier de résine composé de 1 part de résine RENO E742 STRUCTURE mélangée avec 3 parts de sable S409. Faire déborder le mélange sur 10 cm de part et d'autre et insérer une bande d'ARDATAPE 120 EXTRA dans le mortier frais. Bien maroufler, faire exsuder la résine, puis dans les 30 minutes saturer la surface avec du sable S409
- Laisser durcir 24 heures, puis aspirer le sable en excès avant l'application de E-250 Perf 1K

4.2.2 Primarisation

Les supports suivants nécessitent une primarisation :

- Supports à base de plâtre, sulfate de calcium et bétons cellulaires : primariser avec GRIP A500 MULTI (ou équivalent), GRIP A700 UNIVERSAL ou GRIP A310 PROJECT à raison de 100 à 150 g/m²
- Supports à base de bois : primariser avec GRIP A936 XPRESS à raison de 80 à 100g /m²
- Les supports inox dégraissés et les supports PVC dépolis : primariser avec EPONAL 380 à raison de 0,3 à 0.5kg/m² puis sabler à refus avec Sable S409 ; le sable non adhérent sera ensuite aspirer 24h après le séchage

Délai de recouvrement des primaires

- GRIP A700 UNVIERSAL, GRIP A500 MULTI (ou équivalent), GRIP E936 XPRESS et GRIP A310 PROJECT : 1 à 4 h selon la température et porosité du support
- EPONAL 380 : 24h minimum

4.3 Préparation du E-250 Perf 1K

Homogénéiser le produit avec un agitateur à faible vitesse de rotation équipé d'une hélice hélicoïdale.

4.4 Mise en œuvre du E-250 Perf 1K

4.4.1 Conditions d'ambiance

Les locaux doivent être couverts et les supports sans condensation. Les températures ambiantes, du produit et du support doivent être comprises entre +5°C et +30°C au moment de l'application.

En application en milieu clos, en cas de forte humidité ambiante (hygrométrie supérieure à 80 %), une ventilation permanente des lieux sera mise en place.

Le taux d'humidité du support doit être inférieur ou égal à 4,5 % sur les supports à base de ciment.

4.4.2 Mise en œuvre en partie courante du E-250 Perf 1K

Le produit sera appliqué préférentiellement avec une spatule 4*4*4 en deux passes ; les sillons seront écrasés et lissés avec le côté lisse de la spatule sans retirer de matière. Il est également possible d'appliquer avec un rouleau poils longs en 2 passes minimums afin de respecter les minimas de quantité à déposer. La quantité déposée lors de la 1^{ère} couche sera au minimum comprise entre 0,8 et 1 kg/m² en fonction de la rugosité du support ; la quantité déposée lors de la 2^{ème} couche sera au minimum comprise 0,7 et 0,9 kg/m². Ainsi, la

consommation nominale pour les 2 couches sera de 1,7kg/m² au minimum afin d'obtenir une épaisseur de film sec sur toute la surface de 1mm en tout point.

Le temps de séchage de la première couche sera d'environ 1 à 2h (pour un local à 23°C) et pourra varier en fonction de la température et l'humidité. Le temps de séchage de la 2^{ème} couche sera de 8 à 16 heures en fonction de la température et de l'humidité du local et du support.

Il convient de prévoir la mise en place d'une protection provisoire pour éviter la détérioration de l'étanchéité :

- Avant mise en œuvre de la 2^{ème} couche de E-250 Perf 1K en cas d'interruption inopinée du chantier
- En cas d'attente avant la mise en œuvre de la protection dure définitive

Afin d'éviter tout risque de dégradation ou de poinçonnement dû aux éventuels échafaudages, il est préférable de débiter par l'application sur les parties verticales, puis après séchage, sur les parties horizontales.

4.5 Traitement des points singuliers

Les points singuliers seront traités avant la partie courante sur des supports préparés et primarisés si nécessaire.

En cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales, selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782 classées P4S, l'entreprise de mise en œuvre soumet un carnet de détails reprenant le traitement de l'ensemble des points singuliers au maître d'œuvre pour validation.

4.51 Raccordement sol-mur

- **En local P3 au plus (cf figure 1a)**

La remontée d'étanchéité doit être réalisée avec la bande ARDATAPE 120 EXTRA pliée en partie centrale et marouflée dans la 1^{ère} couche de E-250 Perf 1K. La bande est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou avec une taloche à enduire tenue en biais, en prenant soin d'éviter les plis, puis recouverte immédiatement d'une couche de E-250 Perf 1K. Le recouvrement entre 2 bandes est de 5 cm au moins. La remontée d'étanchéité doit être réalisée sur une hauteur d'au moins 7 cm, en pose collée comme en pose scellée.

Les angles rentrants et sortants seront traités soit avec la bande ARDATAPE 120 EXTRA, soit avec les angles préformés ARDATAPE INSIDE et ARDATAPE OUTSIDE.

- **En local P4/P4S (cf figure 1b)**

Réaliser un congé en utilisant SLC 950 RÉNOQUICK et laisser sécher 24h.

La remontée d'étanchéité doit être réalisée avec la bande ARDATAPE 120 EXTRA plaquée sur le congé de manière à éviter les plis et marouflée dans la 1^{ère} couche de E-250 Perf 1K. Le recouvrement entre 2 bandes est de 5 cm au moins. La remontée d'étanchéité doit être réalisée sur une hauteur d'au moins 10 cm.

4.52 Canalisation traversante

- **En sol, pose collée** (figure 2a)

Un socle de 10 cm de haut et 10 cm de large doit être réalisé autour de la canalisation ou du fourreau. Un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage et la canalisation émergente. Il doit être ensuite comblé avec un mastic mentionné au § 2.54.

Le pied du socle est traité comme un raccordement sol-mur

- **En sol, pose scellée** (figure 2b)

L'étanchéité doit être appliquée sur toute la surface et remontée sur le fourreau jusqu'à la hauteur du sol fini

- **En mur** (figure 3)

Le tuyau ou son fourreau s'il existe doivent déborder de 1 cm au moins de nu de la paroi. E-250 Perf 1K est appliqué jusqu'au tuyau ou au fourreau en continuité avec la partie courante. Soit un morceau de bande ARDATAPE 120 EXTRA découpée au format et trouée en son centre, soit la platine ARDATAPE WALL sera apposée autour du fourreau et noyée dans E-250 Perf 1K. Lors de la pose du carrelage, un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage (mortier-colle et carreau) et le tuyau (ou le fourreau). Il doit ensuite être comblé avec un des mastics mentionnés au § 2.54.

4.53 Seuils avec un local adjacent non étanché

Le prolongement de E-250 Perf 1K sera effectué de part et d'autre de l'ouverture dans le local adjacent avec relevé de hauteur de 10 cm minimum, sur une profondeur d'au moins 1 m et une largeur d'au moins 50 cm de part et d'autre de l'ouverture. (figure 4)

Dans le cas d'arrêt de l'étanchéité au droit du seuil de porte pour les locaux P4S (cuisines collectives) un caniveau sera positionné soit au seuil soit au droit du seuil du local étanché afin de collecter et évacuer l'eau.

Dans le cas d'un revêtement autre que du carrelage (PVC, textile, linoléum, caoutchouc, LVT ou tout autre revêtement existant) dans le local adjacent, on pourra prévoir un ressaut réalisé par exemple avec un profilé étanche fixé avec une colle époxydique ou avec un chevillage chimique.

4.54 Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux (figure 5a, 5b, 5c,6 ,6a)

Dispositif d'évacuation (siphons et caniveaux)

Le raccordement du E-250 Perf 1K à ces dispositifs est fait par l'intermédiaire d'entrées d'eau constituées d'une platine et d'un manchon assemblés par soudure. Le siphon de sol doit être posé à une distance de 30cm minimum des murs.

Le protocole suivant sera appliqué :

- Chanfreiner les arrêtes du décaissé
- Fixer au gros œuvre la platine soudée et étanche à l'aide de fixations mécaniques qui seront situées à une distance d'au moins 5cm du bord de la réservation
- Dépolir et nettoyer soigneusement la platine puis primeriser avec Eponal 380 puis sabler à refus avec un sable siliceux fin et sec de granulométrie 0,4 / 0,9 cm (Sable S409).
- Eliminer par aspiration le sable en excès après 24h
- Appliquer E-250 Perf 1K sur la totalité de la platine, renforcé par la bande ARDATAPE 120 EXTRA marouflée dans la première couche de E-250 Perf 1K.

Remarque : en rénovation, les systèmes d'évacuation doivent systématiquement être déposés et remplacés.

4.55 Scellements

Les scellements ne doivent pas nuire à la continuité d'étanchéité. Ils peuvent être réalisés avec différents produits du marché préconisés pour cet usage.

4.56 Huisseries (figure 4)

Appliquer l'étanchéité en relevé sur le mur sur 10 cm de hauteur.

Les huisseries sont posées avant la réalisation de l'étanchéité : un relevé de 10 cm de hauteur au-dessus du support doit être exécuté sous l'huisserie avec l'étanchéité comme un relevé sol-mur., Une réservation entre l'huisserie et la cloison et entre l'huisserie et le sol, doit être aménagée pour assurer l'exécution de l'étanchéité. Cette réservation sera ensuite comblée avec SL C950 RENOQUICK.

Au sol, un joint mastic doit être réalisé autour des pieds d'huisserie à la jonction du carrelage et de la plinthe avec un des mastics.

Au mur, un joint mastic doit être réalisé le long de l'huisserie avec un des mastics.

Pour le choix des mastics se reporter au §2.54

4.57 Joints

Joints de retrait et de fractionnement

Les joints doivent être remplis avec Reno E 742 structure, sablée à refus avec Sable S409. Le sable en excès sera enlevé avant application de E-250 Perf 1K. Ils seront ensuite traités avec E-250 Perf 1K, renforcé par la bande ARDATAPE 120 Extra

4.58 Appareils sanitaires

Préalablement à la mise en place des douches et des baignoires, il est nécessaire de traiter avec le procédé E-250 Perf 1K et de carrelé l'ensemble des surfaces au sol du local.

Les lavabos, bidets et cuvettes sanitaires sont fixés au mur, si tel n'est pas le cas un socle doit être réalisé en pied préalablement à l'application de l'étanchéité.

4.6 Pose du carrelage sur E-250 Perf 1K

4.61 Protection de l'étanchéité

L'accès au local est interdit avant la pose de la protection.

E-250 Perf 1K doit être recouvert par un revêtement céramique au plus tôt le lendemain de la dernière couche et dans un délai maximal de 7 jours.

Si ce délai ne peut être respecté, il est impératif de mettre en place une protection adaptée afin d'éviter tous risques de détérioration ou de salissures de l'étanchéité (ex : film PE, intissé, plaque de PSE ou de bois...).

4.62 Collage en locaux P2 et P3

- Pose collée du carrelage

Les revêtements céramiques doivent être appliqués au minimum le lendemain (12h) après la dernière couche de E-250 Perf 1K.

Pour les locaux jusqu'au P3E3, la mise en œuvre du carrelage est réalisée en simple ou double encollage suivant le format du carreau, conformément au DTU 52.2 avec

- Les mortier-colles C2 ci-dessous :
 - MC 210 Plus
 - MC 220 Express
 - MC 300 Flex
- Le mortier époxy
 - J-300 Epocolor

Le collage de pâte de verre est réalisé avec J-300 Epocolor.

- Pose scellée du carrelage
La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux indications du NF DTU 52-1 « Revêtements de sols scellés ».
La pose scellée sera systématiquement réalisée désolidarisée, par au moins un voile non tissé de 150g/m² minimum, recouvert d'un film de polyéthylène de 100µm d'épaisseur minimum.

4.63 Collage en locaux P4/P4S

La mise en œuvre s'effectuera conformément au tableau ci-après :

	Pose scellée ou mortier de scellement	Pose collée	
		Sans forme de pente	Avec forme de pente
Support	E-250 perf 1K désolidarisé avec un voile NT + film PE 100 µm	E-250 perf 1K	Chape désolidarisée sous DTA avec un voile NT + film PE 100 µm E-250 perf 1K
Epaisseur de la chape ou du mortier de scellement	6cm (localement toujours ≥ 5cm)	Réaliser une forme de pente autour des évacuations	5 cm avec forme de pente(localement toujours ≥4.5cm)
Colles	-	J-300 Epocolor	MC 220 MC 230 fluide J 300 Epocolor
Format pour local P4	1200cm ² max 400cm ² si siphon	3600cm ² max 400cm ² si siphon	3600cm ² max 400cm ² si siphon
Format pour local P4S (cuisines)	400cm ² max	400cm ² max	400cm ² max

- Pose scellée
La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux indications du NF DTU 52-1 « Revêtements de sols scellés ».
La pose scellée sera systématiquement réalisée désolidarisée, par au moins un voile non tissé de 150g/m² minimum, recouvert d'un film de polyéthylène de 100µm d'épaisseur minimum.
- Pose collée sur chape rapide sous DTA.
L'utilisation d'une bande périphérique permettra la désolidarisation de la chape des parties verticales. La chape sera désolidarisée de E-250 Perf 1K par application d'un voile non tissé de 150g/m² minimum, recouvert d'un film de polyéthylène de 100µm d'épaisseur minimum.
La mise en œuvre du carrelage est réalisée avec les colles carrelage nommés dans le tableau ci-dessus conformément au CPT « Sols P4 – P4S – Travaux neufs » (cahier du CSTB 3526_v4)
- Pose collée directement sur E-250 Perf 1K
La mise en œuvre du carrelage est réalisée avec les colles carrelages nommés dans le tableau ci-dessus conformément au CPT « Sols P4 – P4S – Travaux neufs » (cahier du CSTB 3526_v4).
Dans le cas d'un local P4/P4S avec une pente nulle imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé uniquement avec J-300 Epocolor et directement sur le procédé E-250 Perf 1K, selon la notice sur le classement UPEC des locaux e-cahier du CSTB 3782 classées P4S. Une pente de 1.5% minimum sur 50 cm autour des évacuations devra être réalisée.

4.64 Jointoiment inter carreaux

Le jointoiment aura lieu au plus tôt le lendemain après le collage. Les mortiers de jointoiment sont définis au § 2.4.

Remarque : les joints ciment étant sensibles aux détergents acides, l'utilisation de ces produits sera faite sous la responsabilité de l'exploitant qui gèrera leur nature et leur temps d'utilisation.

4.7 Mise en service normale

En pose collée, les délais à respecter sont ceux des prescriptions générales indiquées dans le NF DTU 52.2 « Pose collée de revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles », à savoir :

- Circulation piétonne: 24 h après la réalisation des joints.
- Circulation et mise en service normale: 48 h après la réalisation des joints.

En pose scellée, les délais à respecter sont ceux des prescriptions techniques indiquées dans le NF DTU 52.1 « revêtements de sols scellés » : Mise en service normale : de 6 à 16 jours selon le type de local et les sollicitations.

Figure 1a : Raccordement Sol / Mur en Local P3

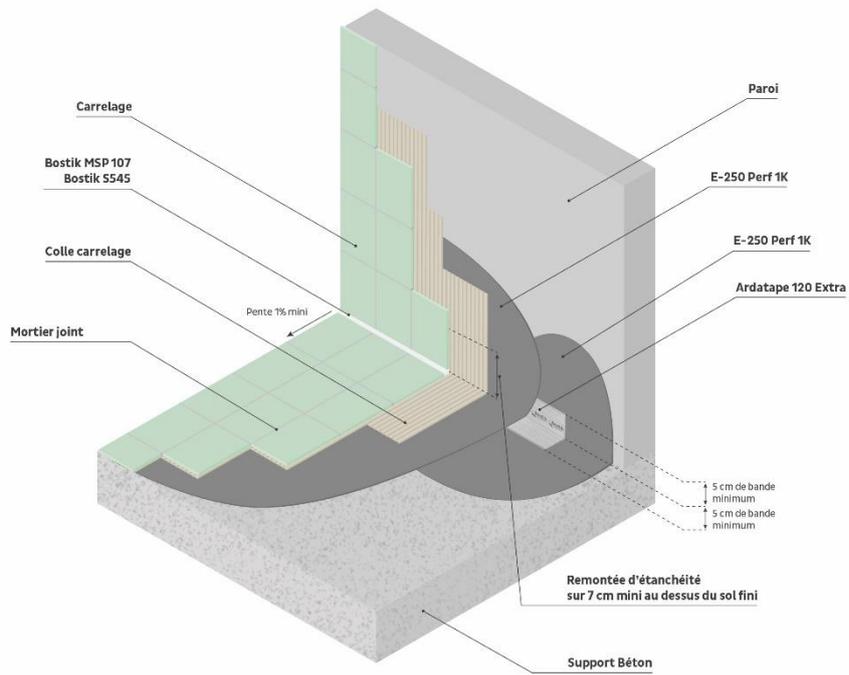


Figure 1b : Raccordement Sol / Mur en Local P4/P4S

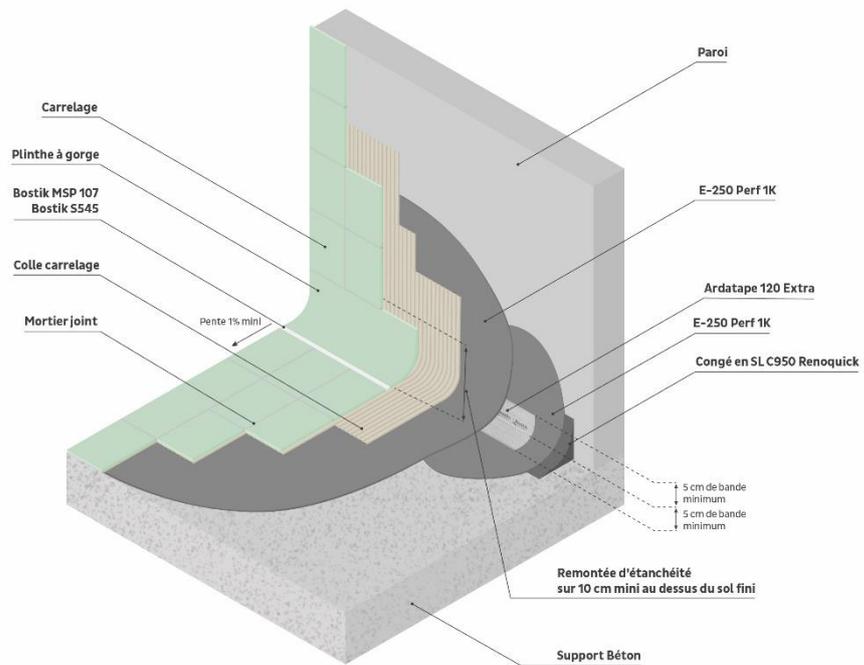


Figure 1c : Raccordement Sol / Mur sur chape désolidarisée

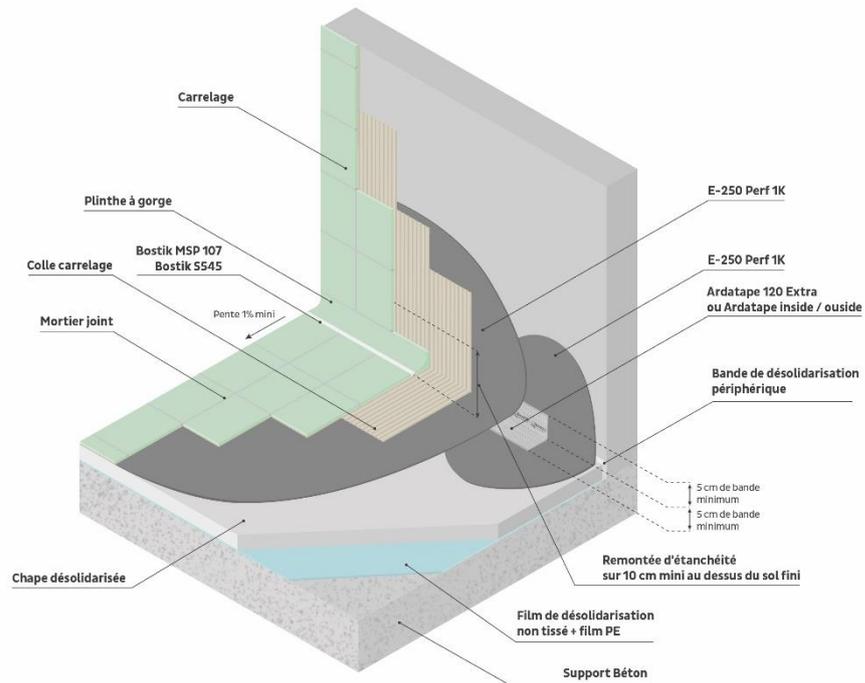


Figure 2a : Canalisation traversante en sol - cas d'une pose collée du carrelage

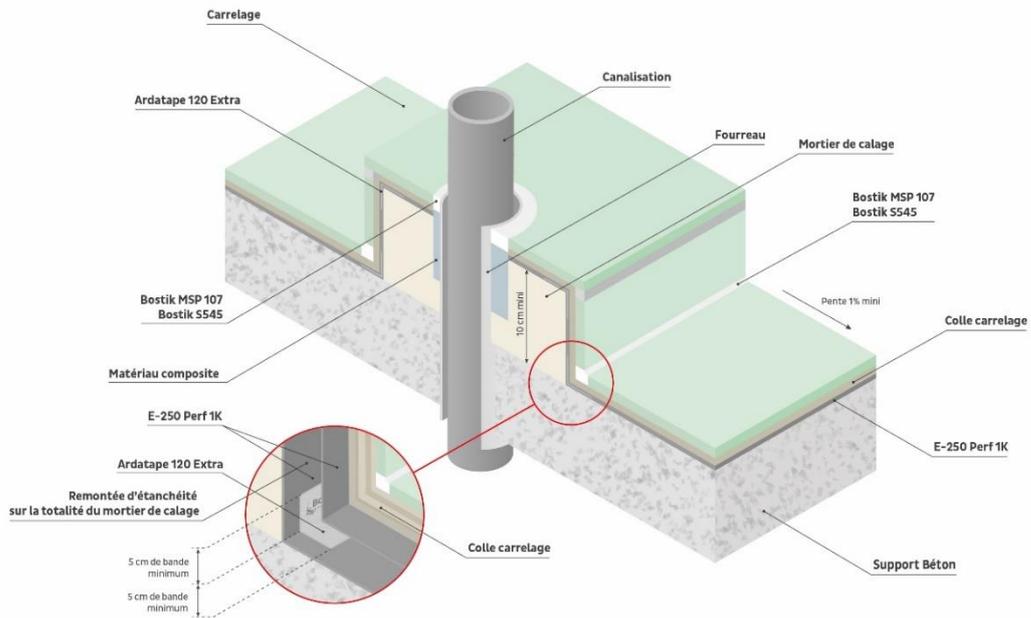


Figure 2b : Canalisation traversante en sol - cas d'une pose scellée du carrelage

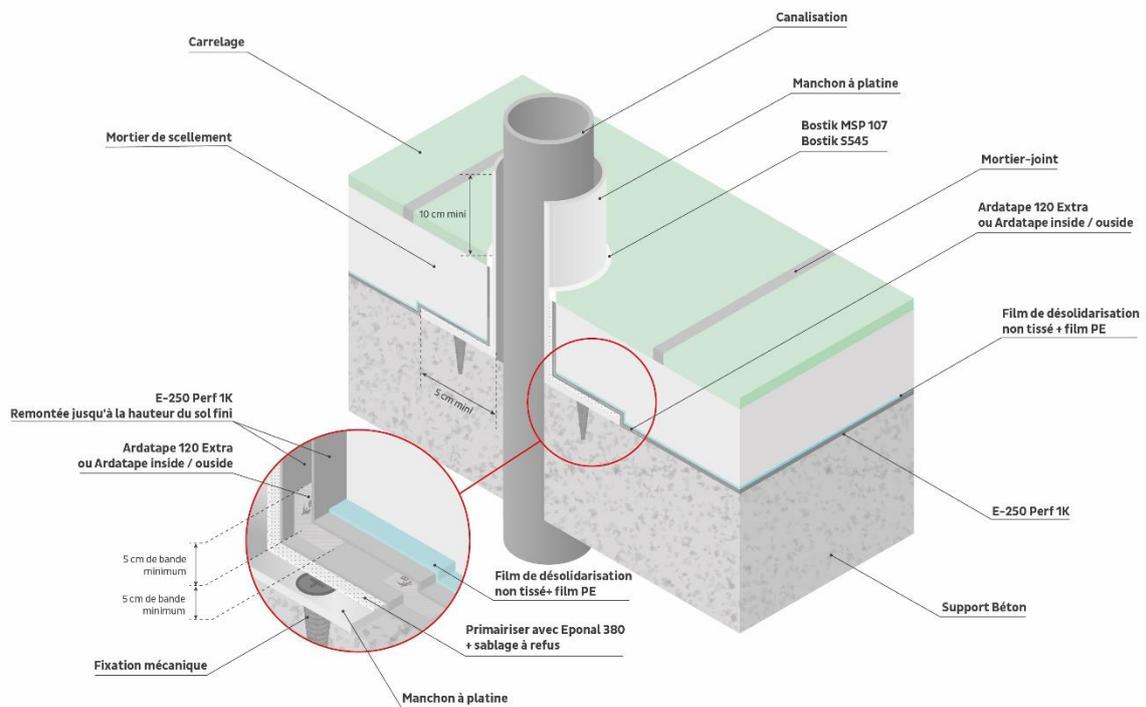


Figure 3 : Canalisation traversante en mur - cas d'une pose collée du carrelage

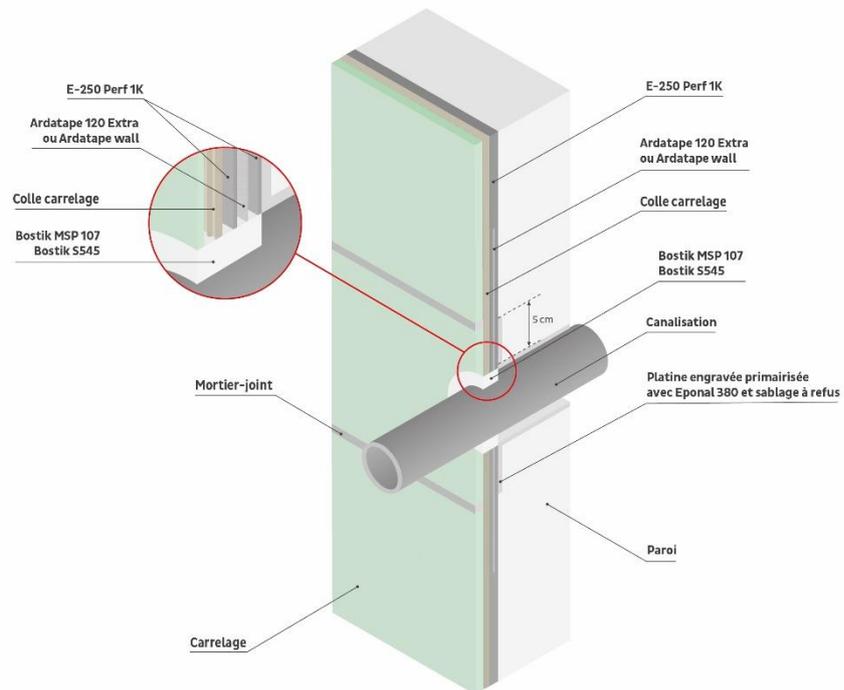


Figure 4 : Passage de seuil avec un local adjacent non étanché

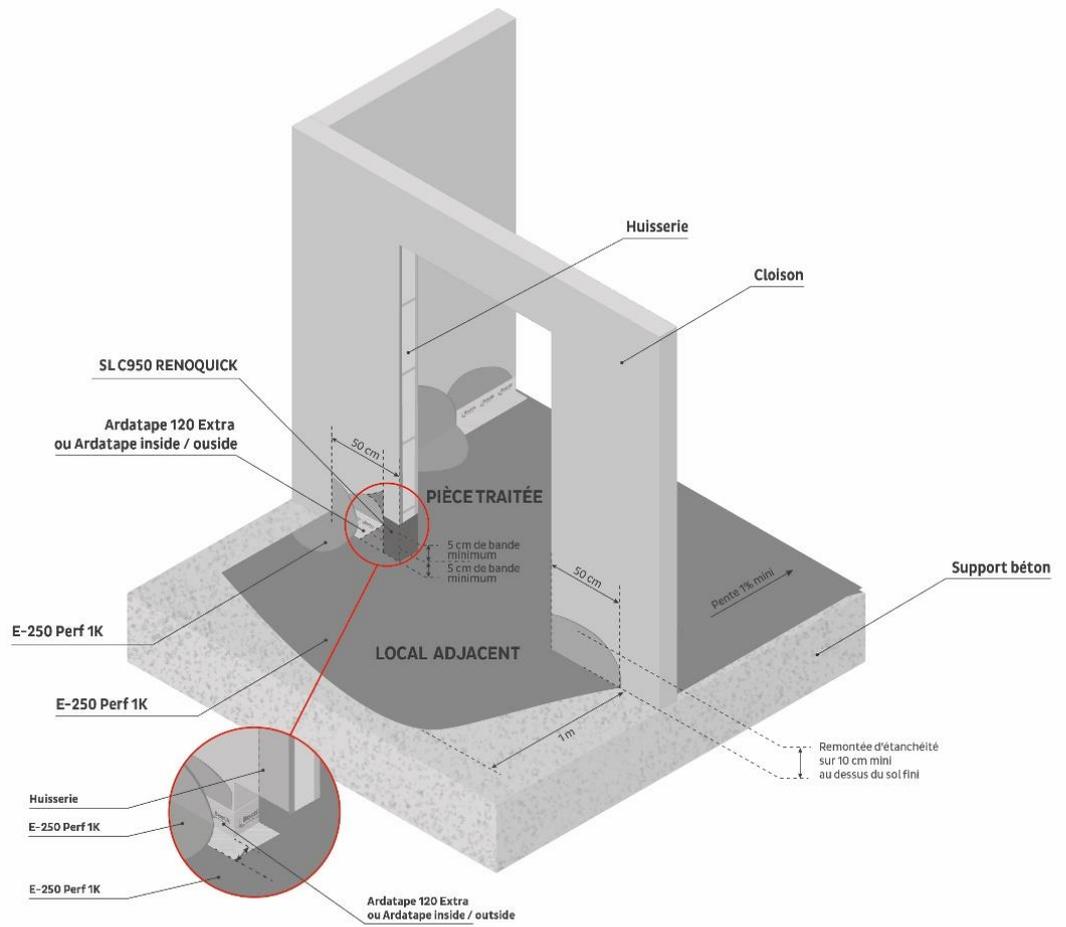


Figure 5a : Raccordement à un siphon de sol – Cas d'une pose collée d'un carrelage

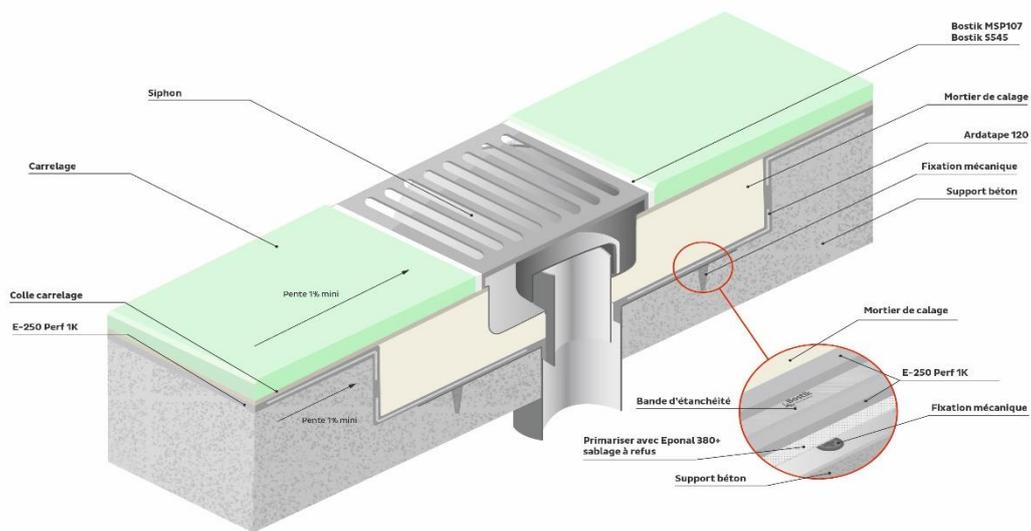


Figure 5b : Raccordement à un siphon de sol – Cas d'une pose scellée d'un carrelage

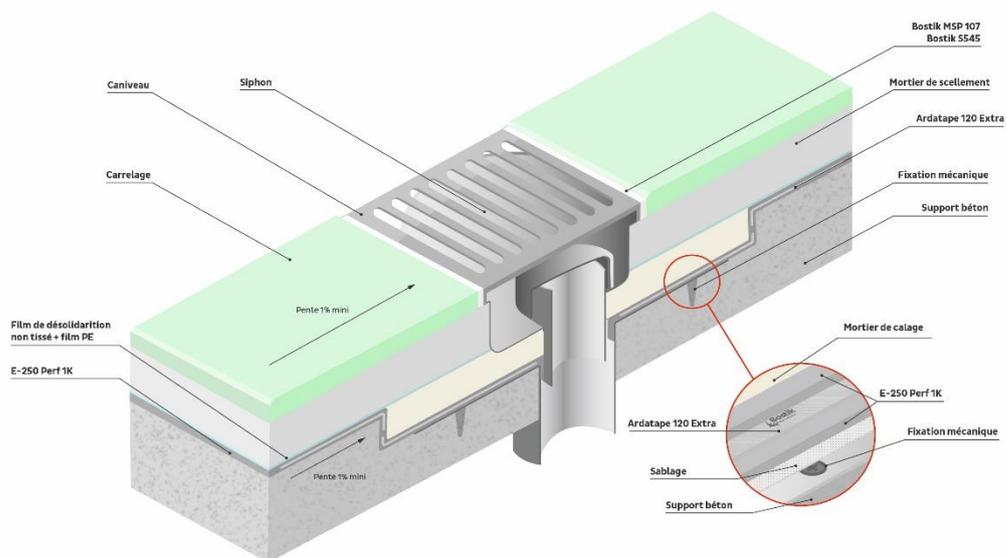


Figure 5c : Support pente nulle traitement et raccordement à un siphon de sol – Cas d'une pose collée d'un carrelage

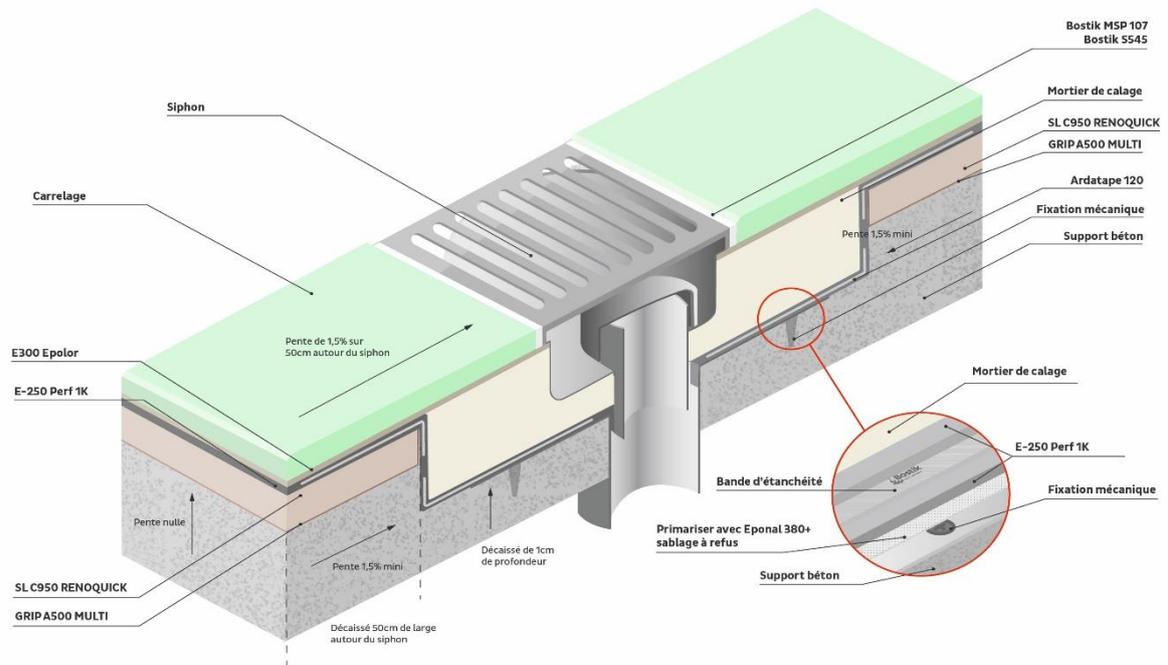


Figure 6a : Raccordement à un caniveau - Cas d'une pose collée du carrelage

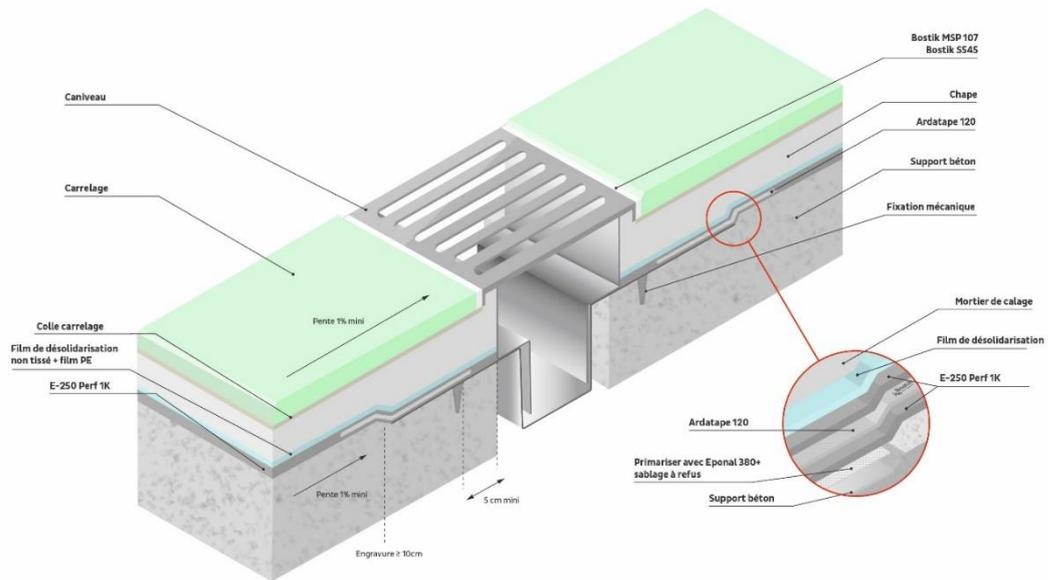


Figure 6b : Raccordement à un caniveau - Cas d'une pose scellée du carrelage

